

Malakoff, le 1^{er} juillet 2014

Décision n° 38-2014 portant délégation de signature

Le directeur général de l'établissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 17 octobre 2011 portant nomination du directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 28-2013 portant création, attributions, et organisation du service des affaires juridiques et des achats ;

Vu la décision n° 37-2014 du 1^{er} septembre 2013 portant attribution de fonctions par intérim,

Décide :

Art. 1er - Délégation est donnée à M. Franck Guyot, chargé de l'intérim des fonctions de chef du service des affaires juridiques et des achats (SAJA), à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes et décisions dans la limite des attributions du chef du SAJA, à l'exclusion des marchés publics, contrats et conventions supérieurs à 15 000 € HT, des avenants aux marchés publics, contrats et conventions supérieurs à 15 000 € HT, des décisions de résiliation des marchés publics, contrats et conventions supérieurs à 15 000 € HT, des pièces de procédure portées devant les tribunaux judiciaires et administratifs, et de toute transaction.

Art. 2. - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

